



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DNACG



Vendredi 27 mai 2016

Décisions du Conseil Supérieur de la DNACG

A la suite de sa réunion du 26 mai, le Conseil Supérieur de la DNACG a décidé de prononcer la **rétrogradation** pour raisons financières **en championnat de Fédérale 1**, à l'issue de la saison 2015/2016, du Biarritz Olympique Pays Basque, du CS Bourgoin-Jallieu Rugby et du RC Narbonne Méditerranée.

Le Biarritz Olympique Pays Basque, le CS Bourgoin-Jallieu Rugby et le RC Narbonne Méditerranée disposent d'un délai de 10 jours pour faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel spécialisée en matière financière de la FFR. Ce délai commencera à courir à compter de la notification aux clubs de l'intégralité de la décision motivée.

1 435 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

